



CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu de séance
du 1^{er} octobre 2024
à 21 heures 00

Date convocation : 27/09/2024

Affichage : 27/09/2024

Membres du Conseil
Municipal en exercice : 23
Présents : 18
Absents excusés : 3
Procurations : 2
Votants : 20

PRÉSENTS	Mmes Sylvaine GENDRON, Corinne LEBRUN, Caroline PRIGENT, Anne-Emmanuelle RAMOND, Isabelle SENE, Valérie VANDON Mrs Paul-Marie BLANC, François BOMPAY, Francis CAMMAS, Jean-Pierre CERISIER, Éric CHELLE, Jacques DEJEAN, Christian DIEZ, Roland ESTRADE, Claude HELIN, Alain LARGE, Cédric LAVIGNE, Jean-Christophe SANCHEZ
ABSENT(E)S	Mmes Angeline BONNET, Pauline MARQUET Mrs Nicolas PAPAIX
PROCURATIONS	Mme Elsa MARRE LARTIGUE à Mme Corinne LEBRUN Mme Muriel LUX à M. Roland ESTRADE
PRÉSIDENT	M. Paul-Marie BLANC
SECRÉTAIRE	M. Jean-Christophe SANCHEZ
ORDRE DU JOUR	<p><u>Finances</u></p> <p>1. Admissions en non-valeur</p> <p><u>Commande publique</u></p> <p>2. Résiliation du marché d'aménagement d'un terrain multisports 3. Attribution du lot 2 charpente – construction médiathèque</p> <p><u>Transports scolaires</u></p> <p>4. Choix de la sectorisation primaire – école de rattachement</p> <p><u>Urbanisme</u></p> <p>5. Mise en enquête publique du projet de zonage de gestion des eaux pluviales 6. Intégration dans le domaine public de l'impasse des Pyrénées</p> <p><u>Domaine et patrimoine</u></p> <p>7. Convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux – salle Paul Baquié</p>

	<p><u>Décisions du Maire :</u></p> <p>24-066 – commande publique : Attribution du marché d'aménagement d'un terrain multisports</p> <p>24-067 – finances : Virement de crédits n°2</p> <p>24-068 – finances : Virement de crédits n°3</p> <p>24-069 – commande publique : Résiliation du marché d'aménagement d'un terrain multisports</p> <p>Questions diverses</p>
--	--

M. le Maire ouvre la séance à 21 heures 03.

Il procède à l'appel et fait état des procurations.

Le quorum étant atteint, il propose au Conseil municipal de désigner M. Jean-Christophe SANCHEZ en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	Pour :	20
	Contre :	0
	Abstention :	0

M. le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte rendu de la séance du 14 août 2024 et le soumet à approbation.

VOTE	Pour :	20
	Contre :	0
	Abstention :	0

FINANCES – Admissions en non-valeur

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire informe le Conseil Municipal du mail envoyé le 20 août 2024 par la Trésorerie du Volvestre concernant des demandes d'admission en non-valeur de titres émis par la commune sur le budget communal, ainsi que sur le budget assainissement, dont il est impossible d'obtenir le recouvrement malgré des actes de poursuites ou les recherches entreprises contre les redevables.

Le montant des créances s'élève à 8 849.35 € répartis comme il suit :

Exercice pièce	Référence de la pièce	Montant restant à recouvrer
2021	T-380	5,00
2021	T-472	10,00
2021	T-434	15,00
2022	T-1101	72,90
2015	T-32	113,68
2021	T-139	33,37
2020	T-214	332,50
2018	T-54	434,90
2019	T-707500000017	1 300,00
2017	T-707500000011	532,00
2012	T-707500000049	3 000,00
2018	T-707500000029	3 000,00

M. Franck Cammas demande le détail de la répartition assainissement/périscolaire/cantine des 8 849.35 €. Pour précision, les sommes relatives à l'assainissement concernent des taxes de raccordement.
M. Roland Estrade demande s'il s'agit de dossier de surendettement.

VOTE	Pour :	20
	Contre :	0
	Abstention :	0

COMMANDE PUBLIQUE – Résiliation du marché d'aménagement d'un terrain multisports

Rapporteur : M. le Maire

Il est rappelé au conseil municipal la délibération n°24-065 attribuant le projet d'aménagement d'un terrain multisports, à la société SPTM pour un montant de 44 698.00 € HT.

A la suite d'une erreur de montant sur l'offre de la société SPTM, entraînant une modification du classement général, il convient en application des articles L 2195-3 et L 6 du code de la commande publique, de résilier le marché pour motif d'intérêt général compte tenu des irrégularités substantielles ayant affectées la procédure de passation du marché.

Une nouvelle consultation sera prochainement relancée pour l'aménagement du terrain multisports.

M. Eric Chelle s'interroge sur les potentielles pénalités d'indemnisation qui pourraient être demandées à la commune.

VOTE	Pour :	20
	Contre :	0
	Abstention :	0

COMMANDE PUBLIQUE – Attribution du lot 2 charpente – construction d'une médiathèque

Rapporteur : Mme Corinne LEBRUN

Il est rappelé au conseil municipal le projet de construction d'une médiathèque pour lequel deux délibérations ont été prises jusqu'à présent, à savoir :

- Délibération n°24-060 du 1^{er} juillet 2024 déclarant sans suite le lot n°2 charpente
- Délibération n°24-064 du 14 août 2024 attribuant les lots n°1 et n°3 à 11

Une nouvelle consultation pour le lot n°2 a été lancée en date du 15 juillet 2024. A l'issue de la consultation 3 offres ont été réceptionnées en date du 13 septembre 2024.

L'analyse des offres réalisée par M. François Arcangeli, architecte en charge du projet, au regard des critères de jugement mentionnés au règlement de consultation fait apparaître l'entreprise suivante en 1^{ère} position au classement général :

Entreprise ADB Batitoit – 4 rue de Labarthe 65460 BOURS - pour un montant de 165 783.03 € HT

VOTE	Pour :	20
	Contre :	0
	Abstention :	0

TRANSPORTS SCOLAIRES – Choix de la sectorisation primaire – école de rattachement

Rapporteur : M. le Maire

Le règlement du transport scolaire régional en vigueur conditionne le droit au transport scolaire gratuit au fait que l'élève fréquente « l'école (ou RPI) de sa commune de domicile ou, à défaut, celle la plus proche vers laquelle est organisé un service de transport scolaire. »

Il revient donc à la commune de délibérer en faveur de l'école (ou RPI) vers laquelle (ou lequel) le droit au transport scolaire gratuit sera accordé dès lors que l'élève réunit les autres conditions prévues par ce règlement.

Les écoles désignées comme établissements primaires de rattachement pour les élèves résidents de la commune sont :

- L'école maternelle « la clé des champs » située 295 rue du moulin à vent – 31370 Bérat
- L'école élémentaire située place de l'hôtel de ville – 31370 Bérat

VOTE	Pour :	20
	Contre :	0
	Abstention :	0

URBANISME : Mise en enquête publique du projet de zonage de gestion des eaux pluviales

Rapporteur : M. Alain LARGE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la société SCE a été mandatée pour l'élaboration du zonage de gestion des eaux pluviales. Suite à la transmission du rapport final des études correspondantes, la commune a délibéré le 9 novembre 2023 pour valider ce zonage.

Afin de terminer la procédure, il convient de soumettre à l'enquête publique le zonage de gestion des eaux pluviales.

VOTE	Pour :	20
	Contre :	0
	Abstention :	0

M. Eric Chelle demande des précisions sur le fonctionnement de l'enquête publique. M. Alain Large lui fait réponse.

Mme Isabelle Sene demande qui est concerné par cette enquête.

Mme Caroline Prigent demande de quelle manière les habitants seront avertis. Conformément à la réglementation en vigueur, via affichage en mairie, sur le site internet de la mairie, dans les journaux officiels.

URBANISME : Intégration dans le domaine public de l'impasse des Pyrénées

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'arrêté n°23-020 du 12/12/2023 relatif à l'exercice du droit de préemption urbain sur les parcelles situées 363 route de Gratens, pour lesquelles un acte de vente a été signé en date du 27 février 2024.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait d'intégrer dans le domaine public communal, les voiries, réseaux et espaces verts de l'impasse des Pyrénées.

Les parcelles qui constituent l'impasse des Pyrénées sont les suivantes :

Parcelles D-1318, D-1324, D-1311, D-1303 et D-1298, pour une surface totale de 338 m².

VOTE	Pour :	20
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme Isabelle Sene demande si l'accès Route de Carbonne, actuellement fermé, sera libéré à l'avenir. Pour des questions de sécurité et car sortie de véhicule dangereuse, cet accès restera fermé.

DOMAINE ET PATRIMOINE – Convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux – salle Paul Baquié

Rapporteur : M. Roland ESTRADÉ

M. le Maire informe le conseil municipal que le service social de la Communauté de Communes Cœur de Garonne (CCCG) souhaite, dans le cadre de l'expérimentation du dispositif de répit itinérant, utiliser la salle communale Paul Baquié tous les vendredis après-midi de 13h30 à 17h30. Une animatrice de la CCCG et un ou deux bénévoles accueilleront environ 10 personnes.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à disposition de la CCCG, la salle communale Paul Baquié située 1 impasse de la Prade – 31370 Berat.

Cette mise à disposition de locaux communaux pourrait se faire à titre gracieux et révocable. Un projet de convention annexé à la présente délibération vient encadrer les conditions de la mise à disposition.

Le bail pourrait démarrer à compter du 2 septembre 2024 et jusqu'au 31 décembre 2024 inclus. Le conseil municipal sera compétent pour se prononcer sur la reconduction dudit bail.

VOTE	Pour :	20
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme Isabelle Sene demande s'il y a eu du monde ces dernières semaines sur le créneau de Bérat – environ 5 personnes.

M. Eric Chelle demande qui finance ce dispositif – Communauté des communes, CAF, Département

INFORMATIONS DIVERSES : Néant

DECISIONS MUNICIPALES :

24-066 – commande publique : Attribution du marché d'aménagement d'un terrain multisports

24-067 – finances : Virement de crédits n°2

24-068 – finances : Virement de crédits n°3

24-069 – commande publique : Résiliation du marché d'aménagement d'un terrain multisports

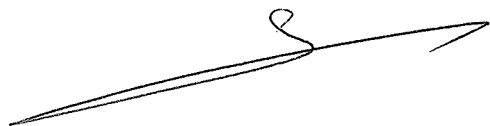
QUESTIONS DIVERSES :

Information sur le projet de transfert de la compétence PLU en PLU intercommunal. Les slides sur le PLUi seront transmises aux conseillers municipaux.

Isabelle Sene demande des nouvelles des bornes OM/tri enterrées.

M. Le Maire lève la séance à 21h33.

Le Maire
Paul-Marie BLANC



Le Secrétaire de séance
Jean-Christophe SANCHEZ

